

HARE, John, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793. Étude et documents* (Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1993), 310 p. 23 \$

Pierre Tousignant

Volume 48, numéro 3, hiver 1995

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/305355ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/305355ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Tousignant, P. (1995). Compte rendu de [HARE, John, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793. Étude et documents* (Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1993), 310 p. 23 \$]. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 48(3), 441–443. <https://doi.org/10.7202/305355ar>

HARE, John, *Aux origines du parlementarisme québécois, 1791-1793. Étude et documents* (Sillery, Les Éditions du Septentrion, 1993), 310 p. 23\$

Professeur au département des lettres françaises de l'Université d'Ottawa, John Hare se décrit lui-même comme «bibliographe, historien et critique littéraire» dans le *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord* (Fides, 1989) dont il est l'un des coauteurs. La liste de ses nombreuses études illustre bien la polyvalence de ce linguiste de formation qui, de longue date, s'est grandement intéressé à l'histoire socioculturelle et politique du Québec sous le régime britannique et, particulièrement, à l'époque du Bas-Canada.

Le bicentenaire des institutions parlementaires au Québec offrait une belle occasion de mettre à profit la recherche documentaire érudite effectuée par l'auteur de cet ouvrage. Et fort heureusement, grâce à la maison d'édition du Septentrion, John Hare put enfin réaliser un projet de publication qui lui tenait à cœur depuis longtemps.

Le sous-titre de l'ouvrage «*Étude et documents*» indique la répartition du contenu qui comporte deux parties distinctes: la première, présentée sous forme d'exposé à la fois historique et analytique et la seconde, constituée d'un substantiel «Dossier documentaire» formant plus de la moitié du livre.

Les documents qui composent le «dossier» proviennent exclusivement de sources imprimées et, principalement, de journaux. Ils ont été sélectionnés en fonction de trois grands thèmes: l'Acte constitutionnel de 1791, la campagne électorale de 1792 et les premiers débats du premier Parlement du Bas-Canada — débats auxquels donnèrent lieu le choix du président de l'Assemblée législative et la détermination du statut de la langue française en regard de la langue anglaise dans une législature provinciale sous tutelle de la Couronne britannique.

À ce sujet, il importe de préciser que l'auteur s'est adonné à une compilation exhaustive dans le but de fournir l'intégralité des sources imprimées contemporaines sur les trois thèmes mentionnés. Ainsi s'explique le choix du cadre temporel de son étude qui porte essentiellement sur la première année de mise en application de l'Acte constitutionnel de 1791.

Une délimitation temporelle aussi restreinte des «origines du parlementarisme québécois» soulève la question de la portée de l'étude de l'auteur. Nous en sommes aux *tout premiers balbutiements* sachant que, comme le fait

justement remarquer le constitutionnaliste Henri Brun dans son ouvrage intitulé *La formation des institutions parlementaires québécoises 1791-1838* (PUL, 1970), «rien du régime parlementaire n'était donné par la constitution de 1791... *Tout était à construire...* [L'Acte constitutionnel de 1791] se contentait de poser les conditions de base de l'avènement éventuel du parlementarisme québécois» (p. 99-100). De fait, cette législation du Parlement britannique ne comportait aucune mention des règles de fonctionnement du système parlementaire de telle sorte que le développement du «parlementarisme québécois» fut le résultat d'une *longue expérimentation* des moyens et des difficultés de collaboration entre les diverses instances législatives instaurées par la mise en application de la constitution de 1791.

Le «Dossier documentaire» compilé et annoté par l'auteur constitue assurément l'apport le plus valable de l'ouvrage. John Hare s'y révèle meilleur bibliographe qu'historien comme en témoigne l'exposé analytique de la première partie. On ne peut que déplorer les faiblesses de son analyse historique qui laisse d'autant plus à désirer qu'il s'agit d'une «Étude» destinée à un public universitaire.

Il est faux d'affirmer, en conclusion du premier chapitre, que «le débat sur la nécessité d'une réforme [constitutionnelle] cesse, *faute de combattants*» (p. 27). «Les combattants» sont toujours là, mais ils ont cessé de se manifester *dans l'attente d'une nouvelle constitution* dont le projet, préparé par le secrétaire d'État W. W. Grenville, avait été approuvé par le roi George III dès l'automne 1789.

Les considérations de l'auteur dans le deuxième chapitre intitulé «Les premières tentatives d'explication de l'Acte constitutionnel» ne peuvent que laisser songeur et perplexe quant à la supposée «autorité» en matière constitutionnelle attribuée par l'éditeur à John Hare. Que penser de sa présentation sommaire des «théories constitutionnelles de l'époque» qui ne permet même pas de s'en faire une juste idée?

Loin de nous exposer la conception si chère aux théoriciens de la constitution britannique du dix-huitième siècle d'un système de gouvernement mixte fondé sur l'équilibre des pouvoirs («a mixed and balanced constitution»), l'auteur se satisfait du simple énoncé suivant: «Les organes de l'État doivent s'occuper des fonctions qu'on croit parfaitement distinctes et indépendantes les unes des autres» (p. 36). Le réputé juriste sir William Blackstone, dans ses célèbres *Commentaries on the Laws of England* (4 volumes, 1765-1769), décrivait tout autrement les principes du fonctionnement de la constitution britannique par le *contrôle réciproque* des pouvoirs exécutif et législatif que devaient se partager la Couronne, le corps aristocratique de la *House of Lords* et les représentants élus de la nation à la *House of Commons*.

Comment donner sens à la constitution canadienne de 1791 en ignorant la conception que l'on se faisait alors du modèle constitutionnel britannique — source d'inspiration du ministre W. W. Grenville, le concepteur du projet constitutionnel de 1791? Sans doute cette méconnaissance explique-t-elle que John Hare puisse découvrir des «paradoxes» dans «la pensée constitu-

tionnelle britannique» de l'époque (p. 41). S'il y a «paradoxes», il faut plutôt les chercher dans l'analyse interprétative de l'auteur.

L'auteur est manifestement plus à l'aise lorsqu'il s'agit de décrire des situations concrètes comme celles qui font l'objet des troisième et quatrième chapitres portant respectivement sur «Les premières élections» et «L'organisation du travail à l'Assemblée». Les faiblesses analytiques réapparaissent au cinquième et dernier chapitre consacré aux débats sur le statut légal de la langue française en regard de la langue anglaise. L'intitulé même du chapitre «Les débats sur le statut du français et de l'anglais» risque d'induire en erreur puisqu'il était hors de cause de débattre du statut légal de la langue anglaise dans une législature coloniale sous tutelle de la Couronne britannique. Seule une interprétation ultra-nationaliste déformante de la réalité historique peut se bercer d'illusions à ce sujet. Et le député John Richardson, que l'auteur qualifie à tort de «bonne-ententiste» (*sic*) (p. 92), avait raison de rappeler à la députation canadienne-française la dure réalité de la conquête anglaise.

Du point de vue de la présentation formelle, il semble que l'éditeur se soit volontairement abstenu de réviser le texte de l'auteur. Cela offre au moins l'avantage de l'authenticité d'une prose caractérisée par de louables efforts de composition française.

*Département d'histoire
Université de Montréal*

PIERRE TOUSIGNANT